



Avis du Comité des Parties prenantes (CPP)

Valobat

Filière REP

Elément d'Ameublement (EA)

du 27 septembre 2024

Lors de sa séance du **27 septembre 2024**, le Comité des Parties Prenantes (ci-après le « Comité ») de la société Valobat, créé sur la filière à responsabilité élargie du producteur (ci-après « REP ») des Eléments d'ameublement (ci-après « EA »), a émis les avis suivants :

- (i) A l'unanimité des voix exprimées (6 avis favorables, 0 avis défavorable et 0 abstention), les membres du Comité présents ou représentés ou votant par correspondance, ont émis un avis favorable concernant le mandat et la composition du CTO de la Société sur la filière de REP EA.
- (ii) A l'unanimité des voix exprimées (4 avis favorables, 0 avis défavorable et 3 abstentions), les membres du Comité présents ou représentés ou votant par correspondance, ont émis un avis favorable concernant les barèmes 2025 des écocontributions et des éco-modulations associées établis par la Société sur la filière de REP EA.
- (iii) A l'unanimité des voix exprimées (5 avis favorables, 0 avis défavorable et 1 abstentions), les membres du Comité présents ou représentés ou votant par correspondance, ont émis un avis favorable concernant les plans d'actions proposés par la Société en matière de réemploi-réutilisation et en matière de réparation sur la filière de REP EA.